



Compte-rendu de la séance du
comité syndical du 06 octobre 2008
sous la présidence de Xavier FORTINON, 1^{er} Vice-président de l'ALPI.

Le 06 octobre 2008 à 18h30, les membres du Comité Syndical se sont réunis à la salle des conseils de la Maison des Communes sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Xavier FORTINON (seconde convocation suite à une absence de quorum).

Assistaient à la réunion :

Pour la représentation du Conseil Général : Xavier FORTINON, Jean-Louis PEDEUBOY, Bernard SUBSOL.

Pour la représentation des Communes : Jean-Jacques CARRAU, Maire de Tilh, Roselyne LACOUTURE, Maire de Bas-Mauco, Marie-Pierre SENLECQUE, Maire de Le Sen.

Pour la représentation des Communautés de communes : Didier DEBLONDE pour la Communauté de commune Maremne Adour Côte Sud,

Pour la représentation des Etablissements publics : François SALLIBARTAN pour l'ADACL.

Avaient donné procuration :

Didier GAUGEACQ à Xavier FORTINON, Christian JAVEL à Didier DEBLONDE, Bertrand PUYO à Marie-Pierre SENLECQUE, Serge GLEYZE à Roselyne LACOUTURE, Jacques LAMOTHE à Jean-Jacques CARRAU, Jean-Claude DEYRES à Jean-Louis PEDEUBOY.

Date de convocation : 22 septembre 2008

Rappel de l'ordre du jour :

1. Validation titulaire du marché «logiciel élection-état-civil-facturation diverse ».
2. Dossier « archivage électronique ».
3. Nouveaux adhérents.
4. Indemnité de conseil allouée au comptable public.
5. Questions diverses.

Les inscriptions supplémentaires et les modifications de l'ordre du jour

Conformément aux dispositions du règlement intérieur qui prévoient la possibilité d'ajouter une ou plusieurs questions à l'ordre du jour et de modifier, en conséquence, l'ordre chronologique des affaires, le Président propose au comité syndical de bien vouloir inscrire les questions supplémentaires suivantes :

- délégation de signature marché assurance
- création d'un poste d'adjoint technique territorial

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 01/09/2008

Le compte-rendu de la séance du comité syndical du 01 septembre 2008, disponible en téléchargement sur l'extranet départemental, ne soulevant aucune objection est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le comité syndical désigne Xavier FORTINON comme secrétaire de séance.

VALIDATION TITULAIRE DU MARCHE LOGICIEL « ELECTION ETAT CIVIL FACTURATIONS DIVERSES »

Le Président rappelle qu'une procédure de marché en appel d'offres ouvert a été lancée pour l'acquisition de progiciels informatiques pour les collectivités. Le marché a été divisé en trois lots : lot n° 1 : logiciel de gestion des élections, lot n° 2 : logiciel de gestion des actes de l'état civil et lot n°3 : logiciel de facturations diverses.

Plusieurs candidats ont été retenus pour des démonstrations.

La commission d'appel d'offres réunie le 06 octobre 2008 a attribué les marchés.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé :

- **d'approuver** les marchés à venir avec :

- le lot 1 : logiciel des élections et gestion des résultats sur les communes : société COSOLUCE pour un montant estimatif de 223 200 euros HT pour une durée totale de 6 ans (3 ans avec possibilité de renouveler le marché une fois).
- le lot 2 : logiciel de gestion des actes d'état civil et d'édition des tables annuelles et décennales : société JVS Mairistem pour un montant estimatif de 111 000 euros HT pour une durée totale de 6 ans (3 ans avec possibilité de renouveler le marché une fois).
- le lot 3 : logiciel de gestion de facturation simple : société JVS Mairistem pour un montant estimatif de 82 200 euros HT pour une durée totale de 6 ans (3 ans avec possibilité de renouveler le marché une fois).
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

DOSSIER ARCHIVAGE ELECTRONIQUE

Le président a exposé à l'assemblée le projet sur l'archivage électronique. Il a rappelé que c'est le deuxième dossier éligible avec le FEDER (fonds européens de développement régional).

Une plate-forme départementale sera mise en place en partenariat avec le service «archives» du Centre de gestion des Landes et le service «archives» du Conseil général des Landes.

La plate-forme sera mise à disposition des collectivités adhérentes pour les archives intermédiaires.

Le dossier, estimé à 900 000 euros, recevra l'appui de subventions : FEDER, Conseil régional, général.

Le dossier, innovant à l'échelle du département, devra être dupliqué dans les autres départements.

Le dossier passera en commission technique en début d'année 2009.

Le comité syndical a donné un avis favorable à la poursuite et mise en place du projet.

NOUVELLE ADHESION

Le Président informe d'une seule nouvelle adhésion :

Adhérent	Attributions obligatoires	Attributions facultatives		
		Distribution et maintenance informatique	Fourniture et production de logiciels Logiciel	Haut-débit
Mairie de GOUSSE	X			

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé** :

- **d'approuver** la nouvelle adhésion,
- **d'autoriser** le Président à signer tout document à cet effet.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE PUBLIC.

Le Président informe l'assemblée que l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Aux termes de cet arrêté, l'indemnité est calculée chaque année sur la moyenne des dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes aux trois dernières années.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé :**

- **d'attribuer** à Madame le Payeur départemental des Landes, une indemnité de conseil fixée au montant maximum prévu par les dispositions réglementaires en vigueur.
- **d'imputer** la dépense correspondante sur les crédits ouverts au budget à cet effet.

DELEGATION DE SIGNATURE MARCHE ASSURANCE

Pour permettre un fonctionnement plus rapide de l'administration, il est nécessaire d'accorder une délégation de signature au Président par le comité syndical en matière de marchés publics d'assurance suite à la modification issue de la loi du 20 décembre 2007.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, **a décidé :**

- **d'autoriser** le Président de l'ALPI à prendre toute décision concernant la passation des marchés publics d'assurances et à accepter toutes les indemnités de sinistres y afférentes suite à la modification issue de la loi du 20 décembre 2007,

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL SERVICE INTERNET

Le Président rappelle à l'assemblée que par une délibération en date du 17 décembre 2007, il a été créé un poste de technicien supérieur territorial pour trois ans chargé d'assurer la conception, le développement et de faire le suivi des sites Internet.

L'agent ayant quitté l'ALPI depuis peu pour des raisons professionnelles, il est apparu indispensable de procéder à un recrutement pour la suite des dossiers.

Le comité syndical a décidé de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à compter du 01 janvier 2009 et de fermer le poste de technicien supérieur territorial.

L'agent recruté sera chargé d'assurer la conception, le développement et de faire le suivi des sites internet des collectivités.

QUESTIONS DIVERSES

- Logo de l'ALPI

Le Président informe que, suite au changement de logo du Conseil général des Landes, toutes les structures satellitaires auront un nouveau logo qui sera une déclinaison de celui du département.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 19 H 30

Le 1er Vice-président du Syndicat Mixte
Départemental ALPI
Xavier FORTINON